

Point de presse du Conseil d'Etat

14 septembre 2016

La version Internet fait foi

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève-Confédération	4
Fixation du prix des médicaments : soutien nuancé au projet fédéral.....	4
Oui avec réserve à l'ordonnance sur les fonds propres bancaires	4
Genève.....	5
Politique criminelle commune 2016-2018	5
Semaine de la démocratie, du 15 au 24 septembre 2016 : la démocratie dans tous ses Etats.....	6
Suspension des droits politiques des personnes incapables de discernement : reprise du système fédéral	7
Secret médical et soins dentaires : aboutissement de deux initiatives populaires cantonales	8
Entrée en vigueur de lois	9
Agenda des invitations à la presse	12

Fixation du prix des médicaments : soutien nuancé au projet fédéral

Le Conseil d'Etat a répondu à une [consultation du Département fédéral de l'intérieur concernant une modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie \(OAMal\)](#) et de [l'ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins \(OPAS\)](#). Cette révision intervient à la suite d'une décision de principe rendue le 14 décembre dernier par le Tribunal fédéral concernant les règles applicables au réexamen des conditions d'admission des médicaments dans la liste des spécialités (LS). Cette liste énumère les médicaments obligatoirement pris en charge par l'assurance de base. Le projet propose en outre de mettre en place des mesures pour abaisser le prix des génériques et d'harmoniser les modalités de remboursement de médicaments pris dans des cas spécifiques.

Le gouvernement genevois approuve les modifications touchant la fixation du prix des médicaments pris en charge par les assurances-maladie et est favorable au fait de réexaminer régulièrement les critères d'efficacité et d'adéquation entre les prix et les bénéfices thérapeutiques des médicaments. Toutefois, il regrette que la pratique concernant le remboursement de certains médicaments dans des cas spécifiques (par exemple des médicaments non autorisés en Suisse pour des maladies rares) ne soit pas modifiée. Il appartient en effet toujours à l'assureur de fixer lui-même le montant du remboursement, ce qui entraîne une inégalité de traitement entre les assurés, incompatible avec les principes de l'assurance obligatoire des soins.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Robert, pharmacien cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 51 88.

Oui avec réserve à l'ordonnance sur les fonds propres bancaires

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une [consultation du Département fédéral des finances concernant une modification de l'ordonnance sur les fonds propres](#). Ce projet, qui prévoit de mettre en œuvre deux compléments apportés par le Comité de Bâle au cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III), concerne la couverture en fonds propres des dérivés et des parts de fonds.

L'acceptation du projet permettra de mettre en conformité les dispositions suisses actuelles avec le dispositif international révisé de Bâle III. Toutefois, s'agissant du délai d'implémentation et au vu de la complexité des changements à opérer pour les institutions financières concernées, le gouvernement genevois juge le délai transitoire actuel (jusqu'au 1^{er} juillet 2017) trop contraignant et souhaite une prolongation jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Pour toute information complémentaire: M. Kustrim Reka, délégué, service de la promotion économique, DSE, ☎ 022 388 31 69.

Politique criminelle commune 2016-2018

Le procureur général et le Conseil d'Etat adoptent la troisième édition de la politique commune en matière de lutte contre la criminalité pour la période 2016–2018.

Le principe d'une politique criminelle commune est maintenant bien intégré par tous les acteurs institutionnels concernés et permet de faire évoluer et de consolider la troisième édition pour la période 2016-2018. Cette nouvelle feuille de route a, comme pour les éditions précédentes, été élaborée conjointement par M. Olivier Jornot, procureur général, et M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE). A la demande du Conseil d'Etat, M. Maudet signera ce document au nom du collègue.

La première édition comportait huit axes de politique de lutte contre la criminalité, dont deux qualifiés de prioritaires. La deuxième édition maintenait ces axes et ajoutait un neuvième : la lutte contre la criminalité informatique.

Sur la base des enseignements et des résultats positifs, ainsi que des analyses qui ont pu être tirés de la période de quatre ans qui s'achève – à savoir les deux premières politiques criminelles communes d'une durée de deux ans chacune –, le Conseil d'Etat et le procureur général ont décidé de poursuivre leur engagement et d'ajuster cette nouvelle politique criminelle commune aux réalités constatées sur le terrain.

La convention prévoit désormais sept axes de politique de lutte contre la criminalité pour la période 2016-2018 :

- Lutte contre les violences
- Sécurité de l'espace public
- Sécurité de la mobilité
- Lutte contre la délinquance financière
- Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir
- Lutte contre la cybercriminalité
- Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions

Pour l'essentiel, la lutte contre la criminalité telle que définie pour les deux périodes précédentes est toujours d'actualité ; assurer la sécurité des citoyens et des hôtes de Genève reste la priorité du procureur général et du Conseil d'Etat. Il ressort cependant que la réponse nécessite d'être toujours plus adaptée aux évolutions et qu'elle doit être soutenue par des contrôles précis ainsi que des observations chiffrées et consolidées réguliers.

Ainsi s'agissant de la lutte contre les cambriolages, les efforts portés ces dernières années ont permis de faire diminuer le nombre de cambriolages de 38% entre 2011 et 2015 et permettant de retrouver le seuil de 2008. Si la lutte contre les cambriolages reste une activité dominante pour la police, il n'est plus nécessaire de la renforcer et quitte donc le statut d'axe qui prévalait jusqu'ici.

L'axe relatif à la lutte contre les stupéfiants suggère une évolution différente. La réorganisation des services de police a atteint son but conduisant à une meilleure coordination de l'action des forces de l'ordre contre le

trafic et la vente de stupéfiants. Il est aujourd'hui envisagé une double approche avec, d'une part le maintien de la partie relative au *deal* de rue et l'intégration du trafic dans l'axe numéro 2 dévolu à la sécurité de l'espace public, et d'autre part l'affectation des questions relatives au financement dans l'axe portant sur la lutte contre la délinquance financière.

Le procureur général et le Conseil d'Etat ont constaté que l'axe consacré à la lutte contre les l'implantation de toute forme de crime organisé ainsi que l'axe relatif à la conformité de la place financière n'ont pas atteint pleinement les objectifs fixés. Ils réaffirment leur volonté de développer la lutte contre la criminalité financière, notamment à travers le développement d'un pôle de compétence à même de détecter les phénomènes criminels et apte à conduire des analyses et des enquêtes approfondies.

Enfin un nouvel axe est consacré à la question spécifique de la sécurité de la mobilité conditionné par une augmentation sensible des infractions et des accidents graves ces dernières années à Genève.

Si les derniers résultats montrent que cette politique continue de porter ses fruits, le procureur général et le Conseil d'Etat soulignent que les axes retenus dans cette troisième édition de la politique criminelle commune illustrent une volonté particulière de s'en prendre à toute forme d'exploitation des vulnérabilités présentes dans notre société. Ils y seront attentifs durant les deux années que dure cette nouvelle feuille de route.

[Voir présentation.](#)

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Jornot, procureur général, en contactant M. Henri Della Casa, chargé des relations médias, PJ, ☎ 022 327 62 77 ou 078 674 69 95, et M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, chargée de communication, DSE, ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29.

Semaine de la démocratie, du 15 au 24 septembre 2016 : la démocratie dans tous ses Etats

A la suite du succès rencontré l'année dernière, la chancellerie d'Etat organise, du 15 septembre au 24 septembre 2016, la deuxième édition de la *Semaine de la démocratie* en marge de la Journée internationale de la démocratie instituée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 15 septembre de chaque année. La Semaine de la démocratie est élaborée en partenariat avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, l'Université de Genève, l'Union interparlementaire, le Pouvoir judiciaire, le Grand Conseil, l'Association des communes genevoises, l'Union des villes genevoises, la Ville de Genève, la Ville de Vernier, la commune de Plan-les-Ouates, le Parlement des jeunes genevois et le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la prévention des violences domestiques. Le programme propose de nombreuses activités thématiques pour rapprocher nos institutions des citoyens et citoyennes et les interroger sur la démocratie et les droits politiques.

Alors qu'historiquement la démocratie a été le fruit de longs processus souvent conflictuels, que des personnes risquent, aujourd'hui encore, leur vie pour l'instaurer ou la défendre, elle peut susciter indifférence ou mécontentement dans les sociétés démocratiques avancées, ce qui se traduit souvent par un fort taux d'abstention lors des votations ou des élections.

La Semaine de la démocratie permet de mettre en lumière l'importance des outils démocratiques et donne une visibilité accrue à nos institutions et à leur fonctionnement. Elle propose des moments de réflexions et d'échanges entre les institutions politiques genevoises et la société civile, dans la perspective de renouveler et d'élargir la participation démocratique. Durant cette deuxième Semaine exceptionnelle, les facettes plurielles de la démocratie sont présentées à travers 35 événements.

Un programme riche et varié

Le programme est largement ouvert au grand public et bénéficie également de l'implication active des élèves de l'école publique genevoise.

Les élèves, tant du primaire que du cycle d'orientation et du secondaire II, sont invités à participer à de nombreuses activités, à s'informer et à débattre sur la démocratie, à visiter des lieux et à construire des projets (débat, rallye, ateliers, etc.). Les étudiants universitaires, les jeunes parlementaires et le grand public, jeune ou moins jeune, pourront quant à eux échanger, réfléchir et confronter leurs visions lors des tables rondes et des conférences qui émailleront la semaine. Des expositions, de la danse, des spectacles et d'autres activités plus ludiques sont également au programme. Enfin, l'ouverture exceptionnelle au grand public des salles de l'Hôtel-de-Ville ainsi que du Palais de justice le 24 septembre clôturera de manière festive et conviviale la Semaine de la démocratie 2016.

Le canton de Genève et l'ensemble des partenaires du projet invitent chacun et chacune à participer à ces événements, afin d'honorer notre démocratie qui nous est chère.

[Voir présentation.](#)

Programme détaillé sur <http://semaine-democratie.ch/>.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, en contactant Mme Eliane Balmas, ☎ 022 327 95 03 ou 079 255 28 25.

Suspension des droits politiques des personnes incapables de discernement : reprise du système fédéral

Le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil deux projets de lois concernant la question de la titularité des droits politiques cantonaux et communaux, plus précisément de leur suspension pour les personnes durablement incapables de discernement. Le premier projet a pour objet une modification de la [constitution de la République et canton de Genève](#). Le second est lié au premier et modifie la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), en ce qui concerne l'inscription sur les registres électoraux.

Le retrait du droit d'exercer les droits politiques au niveau fédéral est soumis à deux conditions cumulatives, soit, d'une part, une incapacité durable de discernement et, d'autre part, le prononcé d'une curatelle de portée générale ou d'un mandat pour cause d'incapacité. Une fois ces conditions réunies, le retrait du droit d'exercer les droits politiques fédéraux est automatique.

La constitution cantonale de 2012 prévoit un système différent : son article 48, alinéa 4, fixe que les droits politiques cantonaux et communaux des personnes incapables de discernement peuvent être suspendus par décision d'une autorité. La suspension n'est pas automatique.

En raison de la coexistence de ces deux régimes, il apparaît ainsi une potentielle divergence entre le cercle des personnes privées de l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et celles privées de cet exercice sur les plans cantonal et communal. Concrètement, cette dichotomie implique qu'un citoyen pourrait être interdit de l'exercice des droits politiques fédéraux tout en gardant la jouissance des droits politiques cantonaux et communaux, l'inverse étant également possible. Ainsi, une personne pourrait, par exemple, élire les membres du Conseil national, mais pas ceux du Conseil des Etats et inversement. Cette situation a également mis en évidence d'importants problèmes opérationnels découlant de la multiplication des registres électoraux, avec la création de nouveaux types de matériels électoraux.

Après un examen approfondi de ces questions, le Conseil d'Etat a estimé que la cohérence et la lisibilité du système de suspension des droits politiques n'étaient pas garanties et n'étaient pas satisfaisantes. Il a au contraire jugé impératif que ces questions soient traitées uniformément, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal et communal, une réponse identique devant leur être apportées. Cette solution permettra notamment de s'assurer qu'un électeur genevois puisse dans tous les cas exercer ses droits politiques à Genève lorsqu'il en a la possibilité au niveau fédéral.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Secret médical et soins dentaires : aboutissement de deux initiatives populaires cantonales

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire législative cantonale formulée et intitulée « Garantir le secret médical pour tous protège mieux la société ».

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures exigées 7'524
- nombre de signatures annoncées 11'530
- nombre de signatures contrôlées 8'070
- nombre de signatures validées 7'542

Le nombre de 7524 signatures, correspondant à 3% des titulaires des droits politiques tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève](#) pour faire aboutir l'initiative, est par conséquent atteint.

Le Conseil d'Etat a également constaté l'aboutissement de l'initiative populaire constitutionnelle cantonale formulée et intitulée « Pour le remboursement des soins dentaires ».

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures exigées 10'033
- nombre de signatures annoncées par les déposants 18'641
- nombre de signatures contrôlées 11'328
- nombre de signatures validées 10'067

Le nombre de 10'033 signatures, correspondant à 4% des titulaires des droits politiques tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève](#) pour faire aboutir l'initiative, est par conséquent atteint.

La date de la votation sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 24.06.2016, Rapport de la commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2015 (L11908)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2015 (L11887)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2015 (L11889)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Emma Kammacher pour l'année 2015 (L11901)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Jean Dutoit pour l'année 2015 (L11903)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2015 (L11905)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015 (L11907)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2015 (L11875)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2015 (L11876)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)

Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2015 (L11879)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2015 (L11881)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015 (L11897)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 (11888) approuvant les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2015 (L11888)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2015 (L11899)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport d'activité de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad) pour l'année 2015 (L11895)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2015 (L11885)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2015 (L11893)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2015 (L11884)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport International de Genève pour l'année 2015 (L11886)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2015 (L11890)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2015 (L11892)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad) pour l'année 2015 (L11894)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de

financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2015 (L11896)		la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2015 (L11880)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers consolidés de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2015 (L11878)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2015 (L11898)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Emma Kammacher pour l'année 2015 (L11900)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Jean Dutoit pour l'année 2015 (L11902)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2015 (L11904)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015 (L11906)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 (L11856)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2015 (L11857)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2015 (L11858)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 24.06.2016 approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2015 (L11891)	Conseil d'Etat	Samedi 17 septembre 2016 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de la parution des arrêtés de promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
14 septembre 14h00	Politique de lutte contre la criminalité pour la période 2016-2018, de l'évolution à la consolidation	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	DSE PJ	Emmanuelle Lo Verso ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29 Henri Della Casa ☎ 022 327 62 77 ou 078 674 69 95
14 septembre 15h15	Semaine de la démocratie	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	CHA	Eliane Balmas ☎ 022 327 95 03
15 septembre 18h30	Séance d'information à Onex : zones réservées et processus du plan-guide de la zone villas	Salle communale d'Onex 131, route de Chancy 1213 Onex	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
20 septembre 12h15	Séance d'information : PAV – le point 2016	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Carouge	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
21 septembre 18h00	Séance d'information : PAV – le point 2016	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Carouge	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
21 octobre 10h00	Bilan et perspectives programme Eco21	Centre polyvalent du Stand de SIG 5, rue des Jardins 1205 Genève	DALE SIG UNIG E	Rafaèle Gross (DALE) ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
31 octobre 18h00	CinéCivic 2016 : remise des prix	Salle de l'Alhambra 10, rue de la Rôtisserie 1204 Genève	CHA DIP	Valérie Vulliez Boget ☎ 022 327 95 04